

bâtir



Numéro 5 - octobre 2005

LE JOURNAL DES SOLUTIONS FABEMI, DES FONDATIONS À LA DÉCORATION

dossier spécial

De pierre et d'eau

les lavoirs
de France

implication

Jardins et paysages

conversation

Les entreprises ont la parole

explication

La Haute Qualité
Environnementale

Edito

Pour paraphraser la "devise" d'un célèbre grand magasin, on peut dire qu'il se passe toujours quelque chose dans le groupe **Fabemi**... !

En ce bel automne 2005, les évènements d'importance se succèdent... Qu'on en juge !

Le **Club Fabemi Experts**, dont la création a été annoncée dans notre numéro de mai dernier, se met en place. Nombreux, déjà, sont les adhérents qui représentent vos différents métiers. Paysagistes, constructeurs de piscines, entreprises générales du bâtiment et entreprises de travaux publics ont répondu avec intérêt à l'invite de nos collaborateurs. Bienvenue au club !

La nouvelle gamme **RAID SR** sera disponible courant octobre : la performance est au rendez-vous... pour le plus grand bénéfice de vos entreprises !

Sur notre site d'Aubagne (13), la toute nouvelle centrale à béton -celle-là même qui produit la gamme de poutrelles **RAID-** est parfaitement opérationnelle depuis quelques semaines : disponibilité améliorée et qualité accrue sont les résultantes de cet important investissement.

Enfin, dans le cadre de la campagne d'information nationale sur le **Bloc Béton** (le bloc 100 % naturel), le groupe **Fabemi** a entrepris -au niveau régional- de promouvoir ce produit qui garantit confort, sécurité et bien-être, auprès de l'ensemble des décideurs et des maîtres d'ouvrage. Avec cette opération, le groupe **Fabemi** s'inscrit parfaitement dans la démarche "Haute Qualité Environnementale dans le bâtiment" dont il est question dans les pages de Bâtir.

Nous vous souhaitons bonne lecture de ce nouveau numéro de Bâtir dont l'éclectisme est bien le reflet de l'activité et de la créativité du groupe **Fabemi**.



Michel TISSEYRE

s o m m a i r e

communiqué

Mur coupe-feu.

La performance Fabemi

exploitation

La haute isolation acoustique.

Réponse : un plancher RAID

application

Eden Virtuel.

L'imagination au pouvoir

implication

Jardins et paysages.

Jouer avec la matière

dossier spécial

Les lavoirs de France.

De pierre et d'eau...

explication

La Haute Qualité

Environnementale.

Pour un développement durable

conversation

La sécurité dans les

piscines privées.

Le témoignage d'un professionnel

brèves

Nouvelles du groupe Fabemi

Mur coupe-feu : La performance Fabemi

La quête de l'excellence et de la performance est le cadre permanent des recherches conduites par le service recherches et développement du groupe Fabemi. C'est dans ce contexte que notre groupe a récemment obtenu la certification de résistance au feu **"Coupe-feu 3 heures"** (sous le N° RS04-1217) pour ses blocs béton creux B40 en 20 x 20 x 50 à 3 lames d'air, fabriqués sur son site de Bourg les Valence (26).

Ce type de produit est, par obligation, très souvent utilisé dans la construction de grands bâtiments destinés à recevoir des services logistiques ou des centres



Mur coupe-feu 3 heures en blocs de 20 sur le chantier d'un centre commercial à Gennevilliers (92), réalisation de l'entreprise Brezillon.

commerciaux. Son intérêt majeur, c'est que, grâce à ses performances, il se suffit à lui-même, assurant les fonctions exigées de coupe-feu sur la plupart des constructions citées. Il reste aisément manuable et s'intègre facilement dans la structure en béton des ouvrages. C'est sur le chantier d'un centre commercial à Gennevilliers (92) que l'entreprise Brezillon, sous-traitante du Groupe Bouygues, a mis à profit les qualités de ce bloc creux. "Le calepinage reste nettement plus simple à réaliser et n'impose aucune contrainte. La manutention et la mise en œuvre se trouvent facilitées grâce à la présence de perçages sur la paroi supérieure du bloc" remarque le chef de chantier de cette entreprise auprès de notre commercial Thierry Dubois.

Tant dans l'habitat que dans les bâtiments tertiaires ou industriels, les exigences en matière de coupe-feu deviennent contraignantes. Fabemi participe à répondre à cette préoccupation.

**A ce jour,
Fabemi est le
SEUL fabricant
français de
blocs en béton
à détenir cette
certification.**

La haute isolation acoustique

Réponse :
un plancher
RAID

Pour éviter la mise en œuvre d'une dalle pleine de 20 cm en béton armé coûteuse et nécessitant un gros matériel de chantier, l'entreprise HAC s'est tournée vers une solution RAID qui propose les mêmes performances. En toute satisfaction...

Pour les planchers séparatifs entre deux logements distincts, la réglementation impose une **isolation acoustique de 59 db(A)**.

Jusqu'à présent, la majorité des chantiers soumis à cette exigence étaient réalisés avec une dalle en béton armé pleine de 20 cm d'épaisseur. Il est connu que la mise en œuvre de ce procédé -qui apporte, il faut le reconnaître, une bonne réponse au problème acoustique posé- présente quelques inconvénients majeurs assez prohibitifs :

- immobilisation importante de matériel sur chantier (étais, madriers, contreplaqués spéciaux ou banchés, etc.)
- appel à main d'œuvre conséquente
- mise en œuvre consommatrice de temps...

En outre, une grande partie de ce matériel, notamment le contreplaqué et



bien souvent les madriers, est à considérer comme "perdue" ce qui n'est pas, au point de vue du déboursé, bien "sympathique".

La **division Structures** du Groupe Fabemi propose une réponse parfaitement adaptée à ce problème : les **59 db(A)** d'amortissement acoustique demandés sont facilement et économiquement obtenus avec un

La quantité d'aciers et la consommation de béton sont fortement diminuées

plancher de même épaisseur composé des éléments suivants :

- poutrelles **RAID ST**,
- entrevous pleins en béton de 6 cm,
- dalle de compression de 14 cm.

La mise en œuvre de ce type de plancher est d'autant plus rapide et facile que l'ensemble des composants reste léger et aisément MANUPORTABLE, ce qui est un des atouts principaux et incontestables de toute la gamme **RAID**. A souligner : un étayage réduit est simplement nécessaire.

Autre avantage, et non négligeable, du

plancher acoustique **RAID** : la quantité d'aciers et la consommation de béton sont considérablement diminuées.

C'est en prenant en compte les avantages offerts par le plancher acoustique **RAID** que l'entreprise HAC (Hérault Aménagement Construction) a choisi cette réponse, sur proposition du bureau d'études Fabemi, pour la construction de la résidence Boticelli (30 logements

locatifs construits pour le compte de la ville) à Montpellier. Le contrôle de ce chantier est assuré par SOCOTEC.

Lors du déroulement du chantier, on a pu constater combien les réactions du conducteur de travaux et des

ouvriers étaient positives : "le gain de temps est évident puisque nous n'avons plus à coffrer. De plus, l'utilisation de matériaux consommables se trouve réduite à zéro. Enfin il nous a fallu un étayage réduit, moins d'aciers et moins de béton. L'électricien lui-même s'est trouvé satisfait de ce procédé car il a pu mettre en place ses boîtiers et ses gaines sans problème". Une performance technique de plus à mettre à l'actif de la gamme RAID.

E.N.

Eden Virtuel

L'imagination au pouvoir...

Le logiciel Eden Virtuel offre la possibilité de créer et représenter son jardin ou les abords de sa piscine. Il est apte à résoudre tous les problèmes posés, même les plus complexes. En voici un exemple vivant !

Confronté à un projet complexe d'environnement de piscine, **Christophe Gabrieli**, ingénieur recherches sur notre usine d'Aubagne, **n'a pas hésité à mettre à l'épreuve notre logiciel Eden Virtuel**. Il a obtenu, très rapidement, la réponse souhaitée. Il nous raconte son "aventure virtuelle", devenue réalité ! "Lorsque j'ai décidé de construire ma piscine, j'ai consulté plusieurs fabricants afin de trouver celui qui répondrait à mon cahier des charges. Je recherchais, en effet, une coque en polyester avec des formes très particulières et pour le moins complexes... **Une fois cette coque trouvée, il m'a fallu en concevoir les abords, en faisant appel à des logiciels de dessin, car j'avais quelques**

idées très précises. Après plusieurs essais, j'ai défini une plage de 1,20 m de largeur épousant parfaitement les contours du bassin. Mais il restait beaucoup à faire !

Le plan de principe tracé, j'ai pris contact avec **Sébastien Rauzy** qui est, sur notre site d'Aubagne, chargé des études à l'aide du logiciel Eden Virtuel. Mon projet décoratif était de faire appel à du dallage MANOIR associé à un bandeau périphérique constitué de traverses TECK de la même gamme BRADSTONE.

Expert en la matière, Sébastien, après quelques clics de souris, a activé son Eden Virtuel et m'a permis de visualiser exactement ce que seraient, une fois réalisés, ma piscine et son environnement.

En outre, et ce n'est pas négligeable compte tenu de la difficulté du sujet, le maçon chargé des travaux a pu aisément comprendre ce que je souhaitais.

La mise en œuvre n'a, cependant, pas été une mince affaire car la complexité de la forme finale nous a obligés à recouper systématiquement toutes les dalles et les traverses pour les adapter à la géométrie particulière de ma piscine. Enfin, et comme le sol



Représentation virtuelle du projet.



Photo de la réalisation définitive.

Le graphisme en 3D de grande qualité m'a donné une excellente approche de l'aspect définitif de mon projet.

existant n'était pas spécialement rassurant (argile se desséchant fortement pendant l'été) nous avons été obligés de réaliser 4 joints de dilatation pour éviter tout problème de fissuration".

Et Christophe Gabrieli de conclure ce bel exemple de l'apport déterminant du logiciel Eden Virtuel : "A mon sens, le résultat en valait la peine... Ma piscine est originale, ses abords sont imaginatifs et parfaitement réalisés. Le tout apporte un PLUS sensible à l'ensemble de ma propriété".

C.G.

Jardins et paysages

Jouer avec la

Niché dans un charmant village au cœur des riantes collines de la Drôme, Joseph Grimaldi exerce son métier de concepteur-paysagiste avec foi, imagination et une créativité surprenante. Visite et conversation avec un passionné de "marelle" et de jardins japonais... revisités !



“

Une fois mes études terminées, les voyages dans le temps et dans l'espace, l'esprit de découverte, ont été -et sont encore- à la base de ma formation et de ma philosophie”, dit Joseph Grimaldi, à la tête d'une petite et florissante entreprise de paysagiste à Mours Saint Eusebe, non loin de Romans (26).

Comme le montrent les quelques réalisations illustrant ces pages, ses créations, à partir de très peu d'éléments minéraux et végétaux, foisonnent cependant d'imagination. Quelle est la source de cette créativité ?

“Si je devais me résumer aujourd'hui, poursuit-il, je dirais avoir été largement influencé par le jardin japonais, mais que j'ai su me libérer des contraintes graphiques très rigides de cet art resté immuable au cours des siècles ! J'en ai gardé l'esprit, quelques silhouettes générales mais mes concepts et les matériaux que j'emploie ne sont pas ou plus du tout les mêmes. Note moderniste dans un travail d'artisan -au sens noble qu'il n'aurait jamais dû perdre- je fais appel à des logiciels d'assistance et de DAO et, parfois aussi au logiciel Eden Virtuel conçu par votre société (1).

Oser les mélanges

“Concrètement, chacune de mes conceptions s'appuie sur la mise en œuvre originale, et parfois provocante, de trois principes : **détourner les matériaux, jouer avec la matière, oser les mélanges**”.

Alors ces matériaux quels sont-ils ?

“Les dalles de mollasse et de calcaire, de forte épaisseur, anciennes et patinées par les ans, les pierres de construction : morceaux de linteaux, chaînes d'angle, récupérés sur des chantiers de démolition ou trouvés chez des négociants en matériaux

matière

anciens, les galets classiques ou encore les galets dits “tête-de-chat” (2) propres à la vallée de l’Isère et qui garnissent encore bon nombre de rues des villages de la région, galets qui se prêtent bien à être assemblés avec tous les autres matériaux, que ce soit en horizontal comme en vertical.

Depuis quelques années, je fais également appel au dallage Manoir qui se marie facilement et harmonieusement aux autres matériaux naturels que je viens de vous décrire. Le dallage Manoir a retenu mon attention par les dimensions intéressantes proposées - surtout les grands formats que l’on retrouve dans le pack B-, par son épaisseur, proche des dalles anciennes, par son excellent vieillissement et enfin pour la variété des calepinages possibles”.

Jouer avec la matière

“Avec ces composants minéraux, je joue sur les effets de matières, par



Influencé par le jardin japonais, j’ai su me libérer des contraintes graphiques très rigides de cet art.

exemple, les dallages Manoir posés en Opus de façon aléatoire, sont “mariés” arbitrairement avec les fameux galets “tête-de-chat” qui viennent combler les espaces laissés libres, avec des briquettes de récupération ou des pavés ou du gravier... Sans oublier bien entendu le végétal, qui vient souligner la mise en page de mes espaces”.

Le jeu de la marelle...

“Autre concept qui me tient à cœur : pour les allées de jardins, j’ai reconstitué -et largement détourné et recomposé- le dessin de la marelle traditionnelle sur laquelle des générations de gamins ont sauté à cloche-pied... Là, encore, le dallage Manoir m’a apporté souplesse d’emploi et possibilités créatives. Si, dans le principe, mes créations se ressemblent -puisqu’elles procèdent d’une même démarche- mais jamais deux allées ne seront les mêmes”.

...Et des jeux d’eau

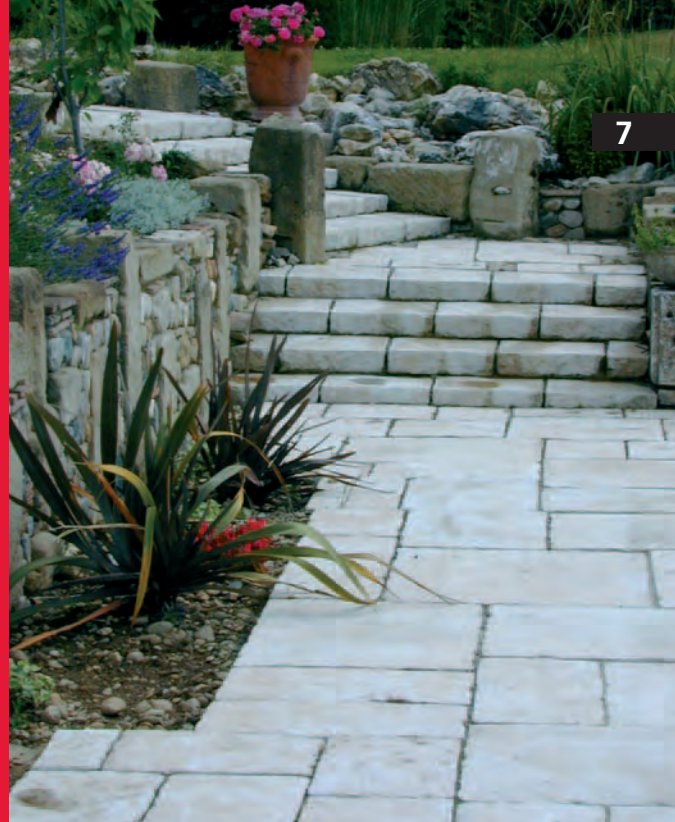
Joseph Grimaldi a une autre passion : les jeux d’eau ! “Les bassins, les fontaines, les ruisseaux sont un complément indispensable de mes réalisations et viennent s’intégrer entre minéral et végétal. Les matériaux eux aussi détournés - grosses pierres de construction, tuiles anciennes- ou encore margelles ou marches Manoir, sont encore à la base de la réalisation de ces points d’eau, duplicables à l’infini mais jamais identiques”.

J.-P. B.

Notes

(1) Pour le dessin, il s’agit du logiciel Designflore. Pour les photomontages, c’est le logiciel Photoflore. Ils sont tous deux commercialisés par la société Alsève (Nantes) Sur l’Eden Virtuel, voir Bâtir N° 4 et page 5 de ce numéro.

(2) Les galets “tête-de-chat” sont des gros galets roulés tranchés en deux et posés la partie plane vers le haut. C’est, entre autres, le matériau de base des voiries des villes et villages de la Drôme iséroise et d’autres régions de France.





De pierre et d'eau

les lavoirs
de France





Témoins du culte que les pouvoirs publics vouaient à la propreté au XIX^e siècle, les lavoirs charment par leur rusticité et surprennent par leur somptuosité. Dans leur silence vivent encore les échos des bruits qui les animaient jadis, car ils furent un intense lieu de vie où vacarme des battoirs et caquetages des femmes rivalisaient.

C'est principalement au XIX^e siècle que le lavoir intègre villes et villages. Ce déploiement tardif et soudain résulte d'une prise de conscience collective : le choléra, la variole et la typhoïde frappent alors à répétition, révélant aux autorités l'importance tant de la salubrité que de l'hygiène.

La propreté devient l'objet d'un véritable culte.

Les lavoirs en sont l'une des expressions. L'urgence est telle que nombre de communes se satisfont de constructions rudimentaires.

Des bâtiments utilitaires

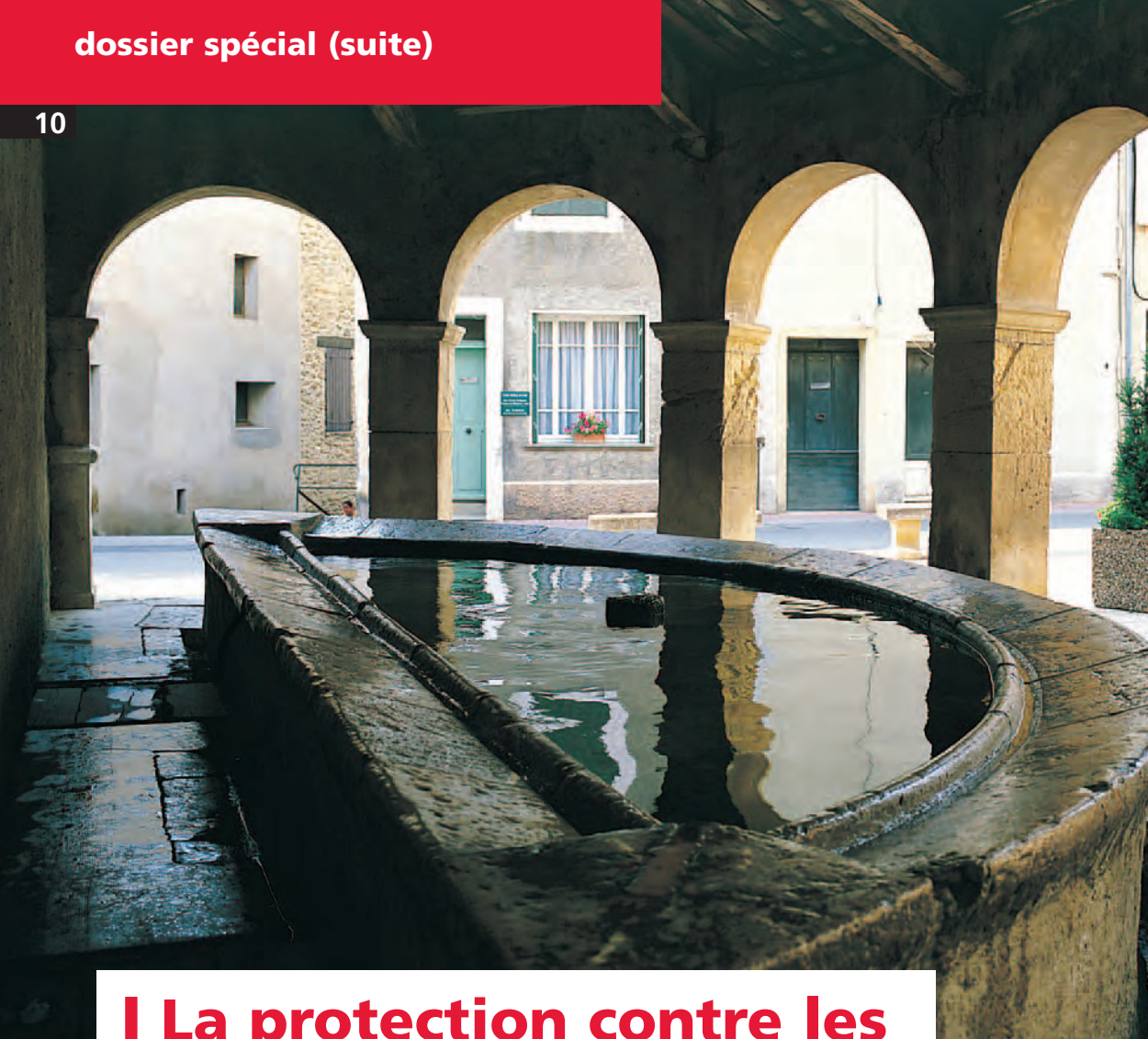
Beaucoup de villages se contentent d'un simple bassin rectangulaire aux abords pavés et, au mieux, protégé par un mur de pierre. Avec la généralisation de cet équipement, quelques modèles architecturaux se remarquent partout : le lavoir clos sur trois côtés et abrité par un appentis ;

celui dit à palatin, aux allures de petite halle, composé d'un bassin abrité par une toiture à deux versants soutenue par une charpente sur poteaux ; le lavoir fermé sur quatre côtés et couverts, dont la primauté croîtra avec le siècle...

Bâtiments utilitaires, ils se doivent de faciliter le travail pénible des lavandières.

Les architectes consacrent donc leur talent à cet impératif. Les bassins retiennent leur attention. Leurs

dimensions, proportionnées à l'importance de la population locale, doivent permettre à chaque laveuse d'occuper un espace d'environ un mètre, dimension jugée indispensable pour œuvrer sans subir la gêne des voisines. L'enfilade de deux bassins, l'un de lavage, l'autre de rinçage, s'impose très vite pour des raisons de salubrité ; le bassin de rinçage, situé au plus près de l'alimentation, met à disposition une eau propre pour rincer le linge, au contraire des lavoirs à réceptacle unique où le rinçage s'accomplit avec l'eau salie du lavage.



La protection contre les rigueurs climatiques est une nécessité réclamée avec insistance par les lavandières

La protection contre les rigueurs climatiques est une nécessité réclamée avec insistance par les lavandières ; l'édifice clos et couvert leur apportera progressivement satisfaction. Plusieurs communes ne couvrent qu'un ou deux côtés par un toit en appentis ou à double pente. Les eaux pluviales peuvent alors être recueillies pour alimenter le bassin. Ce système explique la fréquence des couvertures à trois pans dont les limites correspondent exactement au pourtour du bassin. Plus élaborés sont les lavoirs dits à "impluvium central" : quatre appentis ne laissent à découvert que le bassin. Cette technique s'inspire de l'architecture des villas romaines où la pièce de

l'atrium recueillait les eaux de pluie déversées par un trou du toit. Ce principe guide aussi la

conception des toitures à plan circulaire, comme l'illustrent les beaux lavoirs de Briennon-sur-Armançon et de Tonnerre (Yonne).

Influences antiques

Si ces bâtiments charment l'œil par leur rusticité, certains ont des allures de petits bijoux architecturaux ? C'est ainsi que l'influence romaine s'observe dans les majestueux ouvrages d'Uzès et de Vers-Pont-du-Gard (Gard). Tout aussi impressionnant est celui de Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) avec ses allures de temple. Les références à l'Antiquité abondent, principalement

dans la Meuse et la Franche-Comté ; le lavoir d'Étuz (Haute-Saône), composé de deux temples ioniques jumeaux, et celui de Mollans (Haute-Saône) aux lourds piliers de grès carrés, rappel des temples de Paestum, en sont la meilleure illustration. Même l'art égyptien ne fut pas oublié, comme le prouvent les colonnes papyrifères et le statut du lavoir de Mauvages (Meuse). D'autres architectes se plurent à puiser aux sources de la renaissance italienne : compositions symétriques parfaites comme à Jaugey (Côte d'Or) ou à Saint-Victor-la-Coste (Gard), rotonde ceinturée de colonnes comme à Viviers-le-Gras (Vosges)...

Des temples du bavardage

C'est dans ces lieux que les laveuses s'éreintent à la tâche. Le contact permanent avec l'humidité et la position agenouillée rend leur travail encore plus ardu. Mais, cause de



peine, le lavage du linge est aussi source de plaisir et de liberté : il offre aux femmes l'occasion de se réunir. L'endroit leur appartient. Elles aiment s'y retrouver, elles s'y regroupent par affinité et soudain un flot de paroles. De vieux graffitis charbonnés se font encore l'écho de leur langue bien pendue : si le lavoir de Domrémy-la-Pucelle (Vosges) est baptisé "école des vieilles bavardes", d'autres accèdent au rang de "temple de bavardage".

Les lavandières lâchent en toute impunité les révélations les plus détonantes

Les lavandières abusent d'un privilège rare, celui de lire dans le linge intime des affaires cachées des familles. La discrétion leur est inconnue, au contraire de la médisance. Maîtresses des réputations, elles obligent quelques susceptibilités à se venger sur les murs des lavoirs : à Barbirey (Côte d'Or), une inscription énonce qu'ici **"on lave le linge et on salit le monde"**...

Ces voix se sont tues ; seuls les chuchotis de l'eau animent encore ces lieux de mémoire. Certains, reconvertis en salle d'exposition, en garage ou en abribus, découvrent une seconde vie, mais charme et authenticité les ont quittés.

J.C.

Point d'eau... Point de rencontre !



Donzère : un bassin de village, tout neuf, mais "à l'ancienne" grâce à la gamme Manoir. Il est destiné, sans nul doute, à devenir un "lieu de rencontre"...

Si, de nos jours, on ne construit plus de lavoirs publics dans nos villes, villages et hameaux de France et de Navarre, certaines municipalités -particulièrement imaginatives- mettent à profit les multiples possibilités offertes par nos gammes Bradstone, Carré d'Arc ou encore Empreinte pour réaliser des points d'eau, "points de fraîcheur", dans leurs cités, sites particuliers qui peuvent devenir autant de lieu de rencontre et de parole à défaut d'être destinés, comme autrefois, au "culte de la propreté".

Dans cet ordre d'idée, les édiles locaux de Donzère (26), mettant à profit le réaménagement d'une partie du centre ville, ont fait réaliser par leurs propres services techniques un splendide bassin municipal qui rappelle les lavoirs d'antan, couverture non comprise bien entendu...!

En fait, l'astuce des élus de cette petite et charmante cité drômoise, proche de notre usine des Eoliennes, a été de faire habiller -adroitement et économique- un vieux bassin existant en fort mauvais état. L'épaisseur des murs a nécessité, pour en réaliser la margelle, de faire appel à une composition originale et créative de dalles et margelles Manoir. Un exemple de plus de l'extraordinaire polyvalence de cette gamme de produits ! La note originale, "végétale et égyptienne" dont parle l'auteur de l'article ci-contre a été apportée à cette réalisation par la plantation de quelques papyrus.

Le tout est une réussite indéniable, en outre parfaitement intégré dans un sympathique environnement piétonnier.

J.P.B.

Une démarche de développement durable : La Haute Qualité Environnementale des bâtiments

La Haute Qualité Environnementale n'est ni une loi, ni une norme, c'est une démarche volontaire - dans le domaine de la construction - pour améliorer la qualité de vie et la protection de l'environnement...

L'écrivain-pilote, Antoine de Saint-Exupéry, s'inquiétait déjà, il y a plus de 60 ans, de savoir quelle planète nous allions léguer à nos enfants. Le concept de Haute Qualité Environnementale qui vient de voir le jour, répond positivement et pragmatiquement, tout au moins dans le domaine de la construction, à cette interrogation existentielle.

Cette démarche, très volontaire, et qui prend réellement en compte le long terme, a pour objectifs essentiels :

- La qualité de vie de l'occupant d'un domaine bâti,
- La protection de notre environnement général.

Elle se donne pour ambition que notre développement soit DURABLE et non plus basé sur un simple besoin immédiat, justifié certes, mais dont les conséquences - qui pouvaient être négatives à terme - étaient souvent mal mesurées voire ignorées.



La Qualité Environnementale ratisse large : elle suppose une prise en compte de l'environnement construit à toutes les étapes de l'élaboration et de la vie des bâtiments, c'est-à-dire leur programmation, leur conception, leur construction, leur gestion, leur utilisation et jusqu'à leur démolition (1) ! Tous les acteurs de la construction - du concepteur à l'entreprise - sont donc concernés : ils doivent, de ce fait, agir de manière concertée.

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'il ne s'agit ni d'une nouvelle norme, ni d'un nouveau label, ni d'une quelconque réglementation. Il s'agit d'une simple "démarche" qui a été formalisée par l'Association Haute Qualité Environnementale autour de 14 cibles permettant d'atteindre 2 grands objectifs :

- maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur
- créer un environnement intérieur sain et confortable.

Comment Fabemi Structures se situe-t-elle dans cette démarche ?

Tout d'abord par son action générale dans le cadre de Bloc Béton Développement,

un des acteurs de cette entreprise, ensuite parce que son produit, le Bloc Béton, au-delà de sa fonction porteuse, permet tout type d'élévation (linéaire, courbe, angulaire) et tout type d'ouverture, la créativité architecturale et l'esthétisme. De plus, cet élément constructif s'assemble simplement, à l'aide d'un mortier.

La Haute Qualité Environnementale est l'affaire de tous les intervenants de l'acte de construction

L'adaptabilité du Bloc béton et l'ensemble de ses accessoires permettent une grande souplesse de conception et facilitent la recherche d'harmonie du bâtiment avec son environnement immédiat. Qui plus est, ses composants, à savoir les granulats, le ciment et l'eau sont des ressources non énergétiques simplement mélangées pour obtenir le produit final. L'avantage du Bloc Béton est donc de faire appel à des ressources naturelles, disponibles en grande quantité et, surtout, d'être recyclable à 100 %.

F.N.

Note

(1) Un peu dans cette démarche, depuis de nombreuses années, le Japon impose aux constructeurs de déposer, en même temps que les plans de construction d'un immeuble, ceux destinés à faciliter leur destruction à la suite d'un séisme, par exemple.

Les entreprises ont la parole

La sécurité des piscines privées, l'esprit et la loi...

La loi de janvier 2003 sur la sécurité des piscines privées -thème de notre entretien- n'a pas été prise à la légère par les responsables de l'entreprise Reynaud Piscines. Bien au contraire...



Françoise Reynaud : "La sécurité dans les piscines privées : respect de la loi, certes, mais aussi une vigilance de tous les instants..."

En activité depuis 1986, l'entreprise Reynaud Piscines (1) est devenue au fil des ans un des leaders régionaux de la piscine (Vaucluse et limitrophes). Elle livre à ses clients entre 50 et 70 bassins "en dur" par an, de toutes formes, de toutes dimensions.

Dans le cadre d'une approche humaniste du sujet sur la sécurité des piscines privées, il était intéressant de rencontrer un opérateur professionnel (très concerné). Rencontre avec Françoise Reynaud, sympathique et dynamique gérante de cette société.

Avant d'aborder le vif du sujet qu'est la sécurité des piscines privées, d'une manière générale, quelle est la "physionomie" des piscines que souhaitent vos clients ?

"Au-delà de la technique constructive purement dite, qui n'intéresse pas outre mesure les particuliers, on constate qu'ils s'attachent surtout aux dimensions du bassin. C'est la dimension 5x10 m qui remporte encore à ce jour le plus de suffrages. Chose curieuse, le "bain romain" connaît une légère désaffection : il est, sans doute, provisoirement moins "à la

La loi sur la sécurité dans les piscines privatives.

La lecture du journal officiel n'étant pas le passe-temps favori de la plupart d'entre nous, il nous a semblé opportun de résumer les modalités de la loi établissant les dispositions relatives à la sécurité des piscines privatives et modifiant le code de la construction et de l'habitation. Pour tout complément d'information, on se reportera utilement au Décret lui-même, daté du 31 décembre 2003 et portant le N° 2003.1389.

Modalités d'application

Le calendrier d'application de la loi du 3 janvier 2003 sur la sécurité dans les piscines privatives est le suivant :

- A dater du 1er janvier 2004, toute piscine privée nouvellement construite doit être obligatoirement pourvue d'un système agréé de prévention des noyades.
- A partir du 1er mai 2004, les piscines privées existantes doivent également être dotées d'un tel dispositif et ce au 1er janvier 2006 au plus tard.
- Le 1er janvier 2006, TOUTES les piscines existantes ou nouvellement construites devront être équipées d'un dispositif de sécurité.
- Le décret d'application de cette loi a été publié au journal officiel du 1^{er} janvier 2004 (décret N° 2003.1389 du 31/12/2003).
- A noter : ne sont pas concernés par cette loi : les piscines situées dans un bâtiment, les piscines totalement hors du sol (gonflables ou démontables) et les piscines publiques et autres établissements de natation qui font l'objet d'une surveillance par un maître nageur.

Obligations du constructeur

Lorsque le maître d'ouvrage, c'est-à-dire celui qui décide la construction d'une piscine, fait appel à un constructeur, ce dernier doit lui remettre, au plus tard lors de la réception du chantier, une note technique qui :

- indique les caractéristiques, les conditions de fonctionnement et d'entretien du dispositif de sécurité retenu par le maître d'ouvrage.
- informe sur les risques de noyades sur les mesures générales de prévention à prendre et sur les recommandations attachées à l'utilisation du dispositif de sécurité.

Les dispositifs normalisés

Quatre systèmes ont été retenus par le législateur, tous répondant à des exigences et une NORME spécifiques :

- **LES BARRIÈRES DE PROTECTION.** Celles-ci doivent être réalisées de manière à empêcher le passage d'enfants de moins de 5 ans sans l'aide d'un adulte, à résister aux actions d'un enfant de moins de 5 ans, notamment en ce qui concerne le système de verrouillage de l'accès et ne pas être dangereux (risques de blessures). Ce matériel doit répondre à la norme NF P 90 306.
- **LES ALARMES,** de périmètres ou d'immersion. Ces systèmes doivent être conçus et réalisés de manière à ce que les commandes d'activation et de désactivation ne puissent pas être utilisées par des enfants de moins de 5 ans. Ils doivent déclencher un dispositif d'alerte constitué d'une sirène et ne doivent pas se déclencher de manière intempestive. Matériel conforme à la norme NF P 90 307.
- **LES COUVERTURES DE SÉCURITÉ** (ce procédé comprend : volets roulants automatiques, couvertures à barres, bâches tendues à l'extérieur des margelles du bassin, fonds de piscine remontant). Elles doivent empêcher l'immersion involontaire d'enfants de moins de 5 ans, résister au franchissement d'une personne adulte et ne pas provoquer de blessure. Matériel régit par la norme NF P 90 308.
- **LES ABRIS.** Ce procédé doit être réalisé de manière à ne pas provoquer de blessure et être tel que, lorsqu'il est en position "fermée", le bassin de la piscine soit inaccessible aux enfants de moins de 5 ans. Construction régie par la norme NF P 90 309.

mode" ! Par contre, une nouvelle tendance se dessine nettement : les bassins longs et étroits, c'est-à-dire de dimensions 13x5 m ou 10 x 4 m, style vieux bassin de ferme, en légère surélévation, avec des margelles plates de fortes épaisseurs, comme la marche Manoir en 10 cm qui correspond bien à cette architecture. Les formes libres restent également très prisées, surtout dans le cas de bassins "haut de gamme". En ce qui concerne les margelles, qu'elles soient galbées ou plates, il nous est de plus en plus demandé une pose en sur-épaisseur des dalles car cette pratique, qui met en valeur les lignes du bassin, évite la salissure de celui-ci lors de fortes pluies ou de vent".

Comment avez-vous abordé, en pratique, la mise en œuvre du décret de janvier 2003 sur la sécurité des piscines privées ?

"Curieusement, on constate que nos nouveaux clients semblent assez peu intéressés par cette loi, pourtant génératrice de grosses pénalités en cas de non-respect... Pour ce qui nous concerne, nous les informons tous systématiquement, d'une part, de l'existence et des modalités de cette loi, d'autre part des moyens de la respecter et ce dans TOUS les devis que nous leur remettons. Libres à eux, ensuite, de prendre les dispositions qui s'imposent ! De la même manière, nous avons également prévenu TOUS nos anciens clients par courrier : ils peuvent ainsi, en toute connaissance de cause, s'adresser à des "spécialistes" du sujet ou bien faire appel à nos services. En effet, bien que la fourniture et la mise en place des équipements de sécurité ne soient pas notre spécialité, nous avons tout de même quelques bonnes solutions à

leur proposer. Cette clientèle, par contre, sans doute parce qu'elle a un "vécu" bien réel, ne tarde pas à se mettre en accord avec la loi !"

Justement, "l'encadré" ci-contre fait état des différents systèmes normalisés agréés par la loi. Quels sont ceux qui sont le plus souvent adoptés par vos clients et pourquoi ?

"Nous ne sommes peut-être pas significatifs du marché national mais on constate que, le plus demandé, certainement pour des raisons budgétaires (2) et parce qu'aussi le moins gênant esthétiquement parlant, est le système d'ALARME (détecteur de mouvements), qu'il soit à pile ou sur batterie solaire. Il existe aussi des procédés dits "à infrarouge", semblables à ceux utilisés dans la protection des propriétés ou des entrepôts. Ensuite, on trouve la BARRIÈRE, d'une hauteur normalisée de 1,22 m qu'elle soit fixe ou amovible. C'est un procédé relativement coûteux (3) et visuellement peu attrayant ! En outre, ce procédé n'est applicable que si on dispose de plages suffisamment vastes pour la poser, ce qui en limite l'emploi.

Le VOLET ROULANT fait preuve d'une efficacité réelle... si on n'oublie pas de le refermer systématiquement ! Il présente cependant quelques inconvénients -lorsqu'il reste longtemps en position fermée, ce qui doit être souvent le cas puisqu'il n'est supposé être ouvert que pendant la période de baignade "surveillée"- en ce qui concerne la rapide dégradation de l'eau et sa température (dans certains cas, les liners peuvent être rapidement détériorés par la conjonction de ces deux facteurs). C'est aussi un des systèmes les plus chers (4). Dernière

possibilité, l'ABRI (couverture totale du bassin, fixe ou amovible, permettant de se baigner sans démontage). Ce système est de loin le plus coûteux et le plus encombrant ! Bien qu'il présente l'avantage de pouvoir prolonger la durée d'utilisation de la piscine sur une saison, il reste relativement anecdotique surtout dans nos régions méridionales".

Votre propre conclusion ?

"Quel que soit le système adopté, il y a une part d'efficacité évidente mais il présentera toujours des limites et des carences : si on oublie de brancher l'alarme, si elle est mal disposée, si on oublie de fermer le portillon de la clôture ou de refermer le volet roulant... on peut aller à la catastrophe tant redoutée...! Mais ce sont des carences humaines et non pas techniques ! Le législateur a cherché à faire prendre conscience aux gens des dangers et des moyens d'aide possible pour les minimiser mais, globalement, la sécurité dans les piscines privées reste avant tout affaire d'un comportement adapté et d'une vigilance de tous les instants (5)".

J.-P. B.

Notes

(1) La société Reynaud Piscines est également dirigée par Gérard Reynaud, très connu en outre pour être le charismatique président du club de rugby de Bédarides (84), seul club du Vaucluse en division fédérale 1, ce qui est, pour les amateurs de sport, une référence !

(2) Coût : environ 790 € TTC fourni et posé (mais on en trouve un peu à tous les prix sur le marché).

(3) d'après Françoise Reynaud, une barrière standard normalisée revient aux environs de 47 € TTC le ml fournie posée.

(4) Pour une piscine de 10 x 5 m, un volet roulant de qualité, motorisé, revient à 12 000 € TTC, fourni posé.

(5) Sur le million de piscines privées existantes en France, seulement 200 000 seraient, en fin d'année 2005, convenablement équipées et en accord avec la loi de janvier 2003 ! Si l'on considère la date buttoir du 1er janvier 2006, il reste beaucoup à faire en bien peu de temps !

Jardins à l'anglaise...



Les belges, dit-on, "ont une brique dans le ventre..." tellement ils sont attachés à leurs maisons faites de ce matériau. Les anglais, quant à eux, doivent avoir un "jardin dans le cœur" tant ils sont obnubilés par leurs espaces verts, grands ou petits, du parc au jardinet urbain. La preuve, on la trouve au CHELSEA FLOWER SHOW (Londres 21-28 mai 2005). Extraordinaire démonstration de créativité et du savoir-faire britannique, ce salon annuel permet de découvrir tout l'art du jardin (privé ou public) de nos voisins d'outre-channel et surtout de leur science de la composition, harmonieusement intégrée du VÉGÉTAL et du MINÉRAL. BRADSTONE, évidemment présent sur ce salon, proposait cette année une remarquable composition, véritable plaisir des yeux, appelée SPRING GARDEN, due au designer britannique Alan SARGENT. Tout en subtile simplicité, bassins, sources, dallages et marches Manoir et, bien sûr, végétaux de diverses essences, tailles et coloris s'imbriquaient parfaitement, s'unissaient même intimement, pour créer un jardin de rêve !

Nouveauté 2005

Le bloc ACROPOLE

Destiné à la réalisation de murs de soutènement et de talus végétalisés ou non, tant dans un environnement public que privé, le nouveau bloc Acropole est économique et facile à mettre en œuvre. D'une hauteur de 19 cm et de 44,4 cm de longueur pour 26,5 cm de largeur, il est disponible en teintes pierre, paille ou saumon.

Il peut être posé verticalement ou suivant un angle de pente (frottement) de 16 à 30°. La hauteur maximale permise varie suivant le type de pose (voir fiche technique).

Ce bloc est parfaitement adapté à la confection du drainage d'un talus, ce qui est souvent une nécessité impérieuse en pareil cas.



GOLF

TROPHEE FABEMI ENVIRONNEMENT

JUIN. Le trophée annuel FABEMI ENVIRONNEMENT a réuni 24 équipes sur le sympathique parcours du GOLF DU MOULIN à ORANGE (84) pour un tournoi en scramble à deux dont les



résultats ont été particulièrement brillants malgré une température caniculaire.

Les vainqueurs : Eric JAYET/Patrick HUNAULT (ORANGE) avec un score « professionnel » de -8 sous le par. Bonne deuxième place de Thierry BERTRAND (CODIPLAST AVIGNON) associé à Jean-Martin GAGNEUX, Directeur commercial de FABEMI ENVIRONNEMENT. Un autre membre du team FABEMI s'est distingué en terminant à la 3^e place : Jean-Marie GEISSE avec l'aide de Jean-Paul MAURIN (MARINIER TRIALIS).

OPEN GROUPE FABEMI

SEPTEMBRE. Le superbe (et difficile) parcours de collines d'ALBON-SENAUD (26) a reçu les 52 participants à l'OPEN annuel de golf du groupe FABEMI.

Les vainqueurs : Paul LEPERS (LEROY MERLIN) associé à Jean-Marie GEISSE

(FABEMI ENVIRONNEMENT). Bernard CROZE (POINT P) et Christophe DENQUIN (COSTAMAGNA) sont de brillants seconds alors que Serge BENET (SAMSE) aidé de



Stéphanie REBOUL (FABEMI) prennent la troisième place. Remarquablement dotée et organisée, cette manifestation sportive et conviviale a bénéficié, en outre, d'une très belle journée d'automne, idéale pour la pratique du GOLF...

COURSE PEDESTRE

LA MONTILIENNE

JUIN. L'équipe FABEMI de course à pied hors stade a choisi les 12 km de la MONTILIENNE (Monteux, 84) pour servir de support à son challenge Entreprise.



Dix (courageux) employés du groupe se sont retrouvés parmi les quelque 300 participants à cette difficile épreuve. C'est Fabien GRANGE, de DONZERE AGGLOS qui s'est vu remettre le challenge FABEMI 2005.

LES 12 KM DE VELLERON

SEPTEMBRE. Dans la foulée (c'est bien le cas de le dire...) de ses exploits de MONTEUX, l'équipe FABEMI s'est à



nouveau distinguée lors des 12 km de Velleron. Emmenés par leur « capitaine », Frédéric NIGUET, les 6 participants ont brillamment porté les couleurs de FABEMI en réalisant 3 podiums (Simone TROUILLET 1^{ère} en vétérans 3, Christian TROUILLET 2^{ème} en vétérans 3 et Annie NIGUET 3^{ème} en vétérans 2).

MARSEILLE-CASSIS

OCTOBRE. Ce sont 20 personnes du groupe FABEMI qui participeront à la prestigieuse (et épuisante) course MARSEILLE-CASSIS le 30 octobre prochain : bonne chance à tous et résultats dans le prochain numéro de BATIR.

Pour les « fanas » de course à pied intéressés par la participation à d'autres épreuves, contacter Frédéric NIGUET 06 10 83 16 81.



Fabemi

Adresse de la publication :
Groupe FABEMI - Le Pont Double - 26290 DONZERE
Tél. 04 75 96 50 30 - Fax 04 75 96 50 36

Directeur de la publication : Michel TISSEYRE

Rédacteur en chef : Jean-Pierre BARNOUIN

Rédacteurs : Jérémy Cléry, Frédéric Niguet,
Christophe Gabrieli

Crédit photos : FABEMI, GRAPHOT et X.

Conception-Réalisation : Kaligram 04 75 96 72 73
Imprimeur : Graphot 04 75 96 79 00
Tirage : 3 000 ex.